

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00230

Numéro SIREN : 835 374 786

Nom ou dénomination : 2ACE SERVICE A LA PERSONNE

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2019 sous le numéro de dépôt 2343

« 2ACE SERVICE A LA PERSONNE »

Société par actions simplifiée au capital de 100 Euros
Siège social : LA ROCHETTE (Savoie) 8 Place Antoine Perrier
835 374 786 RCS CHAMBERY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 16 JANVIER 2019

Procès-verbal de délibérations

Le 16 Janvier 2019, à 15 heures 30,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société « **2ACE SERVICE A LA PERSONNE** », au capital de CENT Euros, divisé en CENT actions d'une valeur nominale d'UN Euro chacune, s'est réunie au siège social, au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal PIARRON.

Les fonctions de scrutateurs sont assurées par : Monsieur Frédéric EYRAUD et Monsieur Pascal PIARRON.

Est désigné secrétaire : Monsieur Frédéric EYRAUD.

Il ressort de la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, qu'est présente :

➤ La société SARL ALPES AUDIT PATRIMOINE, associée unique, propriétaire de CENT actions, ci	100
	—
Total égal au nombre d'actions composant le capital social : CENT actions, ci	100
	===

L'associée unique est présente et la totalité du capital se trouve ainsi représentée. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et elle peut valablement délibérer en Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence à l'Assemblée,
- le projet des résolutions,
- le rapport du Président.

Puis Monsieur le Président déclare qu'ont été notamment tenus à la disposition de(s) l'associé(s) ou de ses (leurs) mandataires, au siège social :

- le rapport du Président,
- le projet des résolutions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle alors que l'Assemblée est appelée à

délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président.
- Nomination d'un Directeur Général.
- Pouvoirs pour les formalités.
- Questions diverses.

oOo

Puis Monsieur Pascal PIARRON donne lecture du rapport du Président.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale nomme, à compter de ce jour, en qualité de Président de la société, pour une durée non limitée, en remplacement de Madame Christel PIQUENY, démissionnaire :

- Monsieur Pascal PIARRON demeurant à CLAIX (Isère) rue du Clot, né à GRENOBLE (Isère) le 30 Janvier 1970.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pascal PIARRON déclare accepter ces fonctions et n'encourir aucune incompatibilité ni interdiction de nature à l'empêcher de les exercer.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition du Président, nomme, à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général de la société, pour une durée non limitée et dans la limite de la durée du mandat du Président, étant précisé qu'en cas de cessation des fonctions du Président, le Directeur Général reste en fonction, sauf décision contraire de l'assemblée générale ordinaire, jusqu'à la nomination du nouveau Président :

- Monsieur Frédéric EYRAUD demeurant à GRENOBLE (Isère) 2 rue du Président Carnot, né à GRENOBLE (Isère) le 26 Septembre 1977.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Frédéric EYRAUD déclare accepter ces fonctions et n'encourir aucune incompatibilité ni interdiction de nature à l'empêcher de les exercer.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur soit d'un original, soit d'un extrait ou d'une copie certifié(e) conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FE 

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Des délibérations de l'Assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

Pascal PIARRON

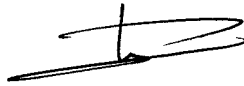
Frédéric EYRAUD

Pascal PIARRON

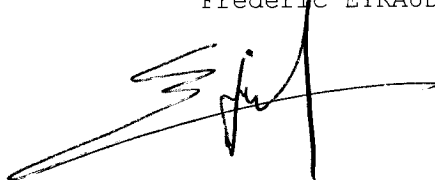
Frédéric EYRAUD

The image shows four handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is for Pascal Piarron. The second and third signatures are for Frédéric Eyraud. The fourth signature on the right is also for Frédéric Eyraud. The signatures are stylized and somewhat overlapping.

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »
Pascal PIARRON

A single handwritten signature in black ink, corresponding to Pascal Piarron.

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »
Frédéric EYRAUD

A single handwritten signature in black ink, corresponding to Frédéric Eyraud.